



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000437269

Discipline : L1413 - S.I.I. Informatique et Numérique (L1413)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0694405N

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique Docteur Charles Mérieux

Commune : LYON 7E ARRONDISSEMENT

Adresse : 2 avenue du Pont Pasteur 69007 LYON 7E ARRONDISSEMENT

Courriel : ce.0694405N@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Enseignant en STI2D, 1ère et terminale, spécialité SIN.

Missions

Établissement spécifique orienté sur la démarche d'expérimentation, avec notamment un laboratoire pédagogique comprenant l'ensemble des enseignants du lycée.

Le lycée est labellisé lycée du numérique.

Compétences requises

Savoir utiliser des ressources numériques et physiques : média-lab, fablab, coworking.

Savoir animer et utiliser des espaces dédiés aux activités de créativité.

Conduite de projets.

Travail collaboratif et être force de proposition dans les expérimentations menées au sein de l'établissement.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.